

L'an deux mille onze, le dix sept juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du six juin deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 43  
Membres titulaires présents ou représentés : 26  
Pouvoirs : 4  
Quorum atteint  
Nombre de suffrages exprimés : 26

**Présents(es)**

Paul ARNOUX,	Gérard COUPON,	Christine NIVOU,
André AUBERIC,	Pierre DALSTEIN suppléant,	Hervé RASCLARD,
Jean Marie BERTRAND,	Michèle EYBALIN,	Francis RIEU suppléant,
Marc BONNARD,	Laurent HARO suppléant,	Jacques RODARI,
Marie BOUCHEZ,	Bruno LAGIER,	Michel TACHE,
Jean-Pierre BUIX,	Valery LIOTAUD,	Eliane TERRAS suppléante.
Olivier CADIER,	Jean-Jacques MONPEYSEN,	
Daniel CHARASSE suppléant,	Corinne MOREL-DARLEUX,	

**Pouvoirs**

Christian BARTHEYE à Marc BONNARD, Marie-Claire CARTAGENA à Hervé RASCLARD, Patricia MORHET-RICHAUD à Bruno LAGIER, Jean-Louis REY à André AUBERIC.

**Excusés(es)**

Annie AGIER, Patricia BRUNEL-MAILLET suppléante, Pierre ETIENNE, Gérard GOZZI, Anne-Marie HAUTANT, Pierre MEFFRE.

**Invité(s) Excusés(es)**

Denis GAUDIN, Sous Préfet de Nyons  
Eliane GIRAUD, Conseillère Régionale Rhône-Alpes

\*\*\*\*\*

**Objet : « Au pas et à l'œil » : Projet pilote d'aménagement interterritorial d'un réseau concerté de sentiers pédestres : Action expérimentale sur les cantons de Rosans, Rémuzat, la Motte-Chalancon et Nyons**

Face à la diversité de l'offre randonnée pédestre sur les Baronnies Provençales, le SMBP souhaite mettre en avant des sentiers identitaires du territoire, répondant à des critères qualitatifs, patrimoniaux et environnementaux, en les labellisant ensuite « Parc naturel régional des Baronnies Provençales ».

« Au pas et à l'œil » est un projet d'aménagement d'un réseau de onze circuits pédestres existant, ayant pour objet de valoriser des sentiers identitaires des Baronnies Provençales mettant en valeur les patrimoines historiques, culturels, paysagers et environnementaux.

Ce projet interterritorial associe des cantons de la Drôme (Rémuzat, La Motte-Chalancon, Nyons), un canton des Hautes-Alpes (Rosans) et concerne les communes suivantes : La Motte-Chalancon, Cornillon-sur-l'Oule, Rosans, Saint-André-de-Rosans, Montferrand-la-Fare, Roussieux, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint-Sauveur-Gouvernet, Le Poët-Sigillat, Saint-May, Rémuzat, Villeperdrix, Verclause, Montréal-les-Sources.

L'objectif de cette action est de structurer, en partenariat avec les différents acteurs concernés, une offre de sentiers de randonnées pédestres thématiques identifiée Baronnies Provençales répondant aux attentes de la clientèle familiale. Cette action multi-partenaire associe l'association Espace Randonnées et Découvertes en Baronnies Provençales, le Syndicat Mixte Espace Randonnée des Pays du Buëch, les Conseils Généraux de la Drôme et des Hautes-Alpes, les Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre de la Drôme et des Hautes-Alpes, le Comité d'Expansion Touristique et Économique de la Drôme Provençale (via le Pays Une Autre Provence) ainsi que les OTSI du territoire.

Ainsi, cette opération nécessite une coordination, un appui technique et dans le cas présent, son portage administratif et financier. Cette première action pilote s'inscrit dans les objectifs fixés par la Charte que le SMBP souhaite tester sur la zone décrite ci-dessus. Le projet de Pnr des Baronnies Provençales en tant que porteur de projet et animateur d'un réseau de partenaires locaux doit conformément à ses engagements dans la Charte veiller à la cohérence des aménagements, à la signalétique pour les itinéraires se développant sur son territoire.

A cet effet, le Président propose que le SMBP assure et expérimente le portage administratif et financier de l'opération dont le plan de financement prévisionnel est proposé ci-dessous, la coordination des différents acteurs et la mise à disposition d'appuis techniques. Afin d'animer le réseau d'acteurs et de bénévoles locaux, une convention partenariale sera établie avec l'Espace Randonnées et Découvertes en Baronnies Provençales d'une part, et avec l'Espace Randonnée des Pays du Buëch, d'autre part.

**Plan de financement prévisionnel**

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
<b>Collecte terrain, géo localisation, production thématique, travail juridique</b> Soit 76 km de sentiers dont 1/5 situés dans les Hautes-Alpes  <i>(Stage, mission spécifique et / ou prestations et conventions partenariales avec l'Espace Randonnée des Pays du Buëch et l'Espace Randonnées et Découvertes en Baronnies Provençales)</i>	7 600 €	<b>Région Rhône Alpes (CDRA Pays UAP (50% de 90% dépenses)</b>	14 400 €
<b>Mise en forme graphique, traduction</b>	5 000 €	<b>Région PACA</b>	3 600 €
<b>Edition papier - Escapado</b>	1 500 €	<b>Conseil Général de la Drôme</b>	7 200 €
<b>Achat matériels - Gravage bornes</b>	10 900 €	<b>Conseil Général des Hautes-Alpes</b>	1 800 €
<b>Installation et essais</b>	5 000 €	<b>Autofinancement</b>	5 000 €
<b>Evènement promotionnel</b>	2 000 €		
<b>Total</b>	<b>32 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>32 000 €</b>

Le dossier sera divisé en deux volets : Une demande en investissement et une en fonctionnement. Le SMBP prend en charge 20% du fonctionnement ainsi que la totalité de l'évènement promotionnel et 0% de l'investissement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition du Président et le plan de financement susmentionné.
- **Délègue** au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** le Président à solliciter toutes subventions et signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président,  
Hervé RASCLARD